



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Ministère public

L'homme décédé dans les locaux de la Police municipale de Lausanne a pu être formellement identifié

Grâce à l'aide apportée par les autorités consulaires du Nigeria, le Ministère public peut confirmer que la personne décédée dans les locaux de la police municipale de Lausanne le 25 mai 2025 se nomme Michael Kenekukwu EKEMEZIE et est ressortissant nigérian. L'autopsie est toujours en cours, des examens supplémentaires étant nécessaires. La cause du décès est par conséquent toujours inconnue. Les investigations se poursuivent.

L'identité de la personne décédée le 25 mai 2025 dans les locaux de la Police municipale de Lausanne a pu être confirmée le 11 juin 2025, grâce à la collaboration des autorités consulaires du Nigeria en Suisse. Le défunt se nomme Michael Kenekukwu EKEMEZIE et est ressortissant du Nigeria. Une comparaison entre les empreintes digitales du défunt et celles d'un document d'identité nigérian dont il était porteur a été rendue nécessaire du fait qu'il était connu des autorités suisses sous une autre identité.

Le Ministère public tient également à rectifier certains propos lus ou entendus dans certains médias. Le Parquet ne s'est à aucun moment exprimé ni n'a qualifié les circonstances précises de l'interpellation à ce stade de l'enquête. Des auditions de témoins relatives au déroulement de l'intervention de police ont été menées à la suite de l'enquête de voisinage immédiatement réalisée, selon les instructions données par la direction de la procédure.

Les investigations se poursuivent afin de déterminer aussi précisément que possible les circonstances de l'intervention policière, les causes du décès de Michael Kenekukwu EKEMEZIE ainsi que l'implication potentielle des différents intervenants.

Une autopsie a été confiée au Centre universitaire romand de médecine légale. Son résultat n'est pas encore connu, des analyses supplémentaires, notamment toxicologiques, étant en cours. La cause du décès n'est par conséquent pas encore déterminée.

Dès lors qu'aucune partie n'a eu accès au dossier, aucun autre commentaire ne sera fait en l'état de l'instruction.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Ministère public - communication, [communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch)